

Procès-verbal et Compte-rendu - CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 29 Juin 2015

Présents : RANNARD Paul, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, CUTELLE Marthe, CLERC Didier, GODARD Jean-Claude, MUTTINELLI Gérard, MAGNIN Jean-Louis, SOGNO Jean, ROLLIER Alain, LAMBERT Alain, REY Dominique, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

Excusés : DUCLOSSON Daniel, CHATENOUD Jean-Luc (pouvoir à MC. Fournet TARAGON Sylvie (pouvoir à A. Sajous),

Secrétaire de séance : Jean Yves Mâchard

Nombre de Conseillers en exercice : 21 – Présents : 18 - Votants : 20

Mme A Sajous a quitté la séance en cours de réunion.

De fait, certaines délibérations ont été adoptées avec une voix et un pouvoir en moins.

Date de convocation : 18 juin 2015

Heure d'ouverture de séance : 20h40

Heure de clôture de séance : 23h10

Ordre du jour :

- Adoption du dernier compte rendu
- Compte rendu des décisions prises
- PLUI :
 - o Compte rendu conférence des maires du 17/06
 - o Constitution de la commission PLUI
 - o Proposition de création des sous-groupes de travail (constitution à l'automne)
 - o Présentation de l'échéancier
 - o Lancement d'une consultation pour bureau d'études
- Assainissement : modification tarifs 2016 de la redevance
- Environnement : prorogation du contrat avec Excoffier
- Zone de loisirs : décisions à prendre suite commission du 24/06
- Economie : dossier ZAC III - avancement
- Motion de l'association des Maires de France (baisse des dotations)
- Dossier d'appui à la MFR de Franciens via la Maison de l'Economie et du développement
- Informations et Questions diverses.



I - Compte-rendu de la séance du 18 mai 2015

Le conseil adopte le dernier compte-rendu de la dernière séance après avoir pris en compte les remarques suivantes :

- Mme Guillet : précise que lors du vote pour le terrain de foot en synthétique il y a eu 3 voix contre (dont un pouvoir) et 3 abstentions
- La boulangerie « Le Païou » a ouvert ses portes le 20 mai et non le 20 juin
- Suite à une remarque de Mme Guillet, Mr Magnin, Président de la commission Zone de Loisirs, indique à propos du tennis « *le badminton n'utilisera pas le nouveau local qui sera uniquement dédié à la future association intercommunale* »

II - Communications des décisions

Comme l'impose le Code Général des Collectivités Territoriales, le Président donne communication des décisions prises depuis la dernière séance de conseil, à savoir :

N°11/15 du 17/06/2015 – ZAC III Choix d'un mandataire pour établissement du dossier de création & réalisation ainsi que suivi des travaux et ventes

Délégation au Président

Après dépouillement et analyse de l'offre reçue, et conformément au cahier des charges, le soumissionnaire a été reçu pour une phase de négociation.

A l'issue de celle-ci, l'attributaire du marché est :

TERACTEM - 74041 ANNECY aux conditions suivantes :

- au titre de la rémunération de la phase étude pré-opérationnelle : **101 275.00 € HT**

- au titre de la phase opérationnelle :

4% du montant HT de dépenses relatives aux travaux

6 000 € HT au titre de la gestion des ventes (forfait par vente et payable à raison de 50% à la signature de la CSV et 50% à la signature de l'acte notarié)

12 750 € HT forfait annuel au titre de la mobilisation de l'équipe.

III - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Président donne la parole à Sébastien Alcaix, chargé de Mission au SM du SCoT Ussets et Rhône, ainsi qu'à Hugo Carré, stagiaire à la Communauté de Communes pour assurer le montage du PLUi.

Mr Alcaix précise que la compétence PLUi a été octroyée à la Communauté de Communes de la Semine par arrêté préfectoral du 20 mai 2015.

Il signale que le PLUi va valoir PLH puisque le Syndicat Mixte du SCoT Ussets et Rhône a lancé les études préalables aux deux premières phases du PLH, à l'échelle des trois Communautés de Communes. La troisième phase sur les objectifs et le programme d'actions verra le jour en lien avec les OAP du PLUi de la Communauté de Communes de la Semine.

Un Powerpoint est présenté. Il permet de bien cerner les articulations entre les différents partenaires. Il rappelle que le conseil communautaire est souverain en matière décisionnelle. Le projet est soumis à chaque étapes à une concertation avec les conseils municipaux des sept communes adhérentes à la CC Semine.

Le Président propose ensuite de créer la Commission PLUi, laquelle sera intégrée au comité de pilotage (avec en plus les Personnes Publiques Associées – PPA).

Le conseil décide que TOUS les conseillers communautaires seront automatiquement membres de cette commission ; Mr Rannard étant Président.

Un débat s'engage ensuite sur la composition des six groupes de travail qui formuleront des propositions à la Commission PLUi.

Il est proposé de constituer des groupes de travail et d'en affecter la responsabilité à un vice-président

Ainsi sont créés les groupes de travail suivants dont la responsabilité serait confiée à :

- | | |
|----------------------------|-------------------|
| • Social/ PLH | CUTELLE Marthe |
| • Promotion/ communication | MÂCHARD Jean Yves |
| • Assainissement /AEP/EP | LAMBERT Alain |

- Equipements/loisirs/voirie MAGNIN Jean louis
- Economie/ZAC/Agriculture LAGRIFFOUL Jean Marc
- Environnement/Agriculture CHAUMONTET Louis.

Le conseil décide que chacun des groupes de travail sera constitué à l'automne avec au maximum 14 membres soit 7 conseillers communautaires auxquels pourront s'adjoindre 1 membre nommé par chaque commune adhérente ; ces groupes de travail auront voix consultative.

Hugo Carré signale qu'il prépare une note qu'il enverra à tous les maires sur la composition de la Commission PLUi et la préparation des groupes de travail. Ceci afin que les conseils municipaux puissent travailler pour nommer des membres.

Le coût total du PLUi sur la période 2015-2018 est évalué entre 240 000 et 260 000 € HT. Pour ce faire un bureau spécialisé est nécessaire. Un appel d'offres doit être lancé compte tenu des montants.

Le président précise que des études ne seront pas à refaire en lien avec le SCoT.

Paul Rannard rappelle que le zonage du futur PLUi devra être compatible avec le SCoT. Un planning prévisionnel est projeté, il est possible d'escompter une approbation du PLUi en 2018. Le Président souhaite resserrer au maximum le planning de réalisation.

IV – Commission Assainissement

Mr Lambert indique que le SMDEA apporte un concours financiers à la condition que le prix de vente du M² d'eau assainie respecte un prix plancher.

La commission s'est récemment réunie et propose que toutes les factures établies à compter du 1^{er} janvier 2016 soient établies sur la base suivante :

1.30€ HT le m³ au titre de la redevance part variable pour l'assainissement

Collectif (maintien de la part fixe à 40 € HT

30 € HT le forfait annuel de la redevance d'assainissement non collectif.

Avis favorable du conseil.

V – Commission Environnement

Comme chaque année, le conseil doit autoriser la prorogation par avenant du marché de collecte des déchets issus de la Déchetterie.

Il donne donc son accord pour renouveler une dernière fois le Marché avec EXCOFFIER.

La commission devra programmer une réunion préparatoire au prochain appel d'offres ; celui en cours arrivera à échéance au 31/03/2016, nécessité d'établir les premières pièces administratives au plus tard en Octobre 2015.

En ce qui concerne les ordures ménagères l'échéance est fixée au 1/07/2016. Là aussi la commission devra prochainement commencer la rédaction des pièces.

VI – Commission Zone de Loisirs

Mr Magnin donne le compte rendu de la réunion de la commission en date du 25 juin dernier où plusieurs dossiers ont été abordés :

- Terrain de foot en synthétique : le dossier de mise en consultation est prêt et devrait être mis en ligne sous peu, pour une ouverture des offres fin juillet et un début de chantier dès septembre
- Aménagement de l'espace de loisirs : différents devis ont été demandés et étudiés afin de mettre en place des structures de jeux. Le conseil valide les choix de la commission à savoir
 - Ste Mefranc : pyramide en cordages pour 21 736.80€ TTC
 - Ste Qualité : structure de jeux pour enfants à 31 198.00€Ces équipements comprennent la pose et une certification pour la première année. D'autres mobilier ont déjà été livrés et seront prochainement installés

- Bâtiment de l'entrée de Zone

Mme Sajous quitte la séance après un malentendu suite notamment à une polémique relative à l'appellation de ce bâtiment. En effet, considérant que ce bâtiment abrite une agence de voyage, un local associatif et un bar restaurant et qu'il n'y a pas lieu de faire une publicité pour l'enseigne, il a été décidé de le nommer bâtiment de l'entrée de la zone de loisirs.

Mr Magnin rappelle qu'une étude avait été lancée afin de proposer plusieurs scénarii dans l'optique d'harmoniser les toitures du secteur (terrasse, un pan, ardoises, tuiles, tôles...) et ensuite de permettre une isolation.

Trois propositions ont été reçues :

- la première ne répond pas à la préoccupation première à savoir une intégration paysagère (proposition de végétalisation de la terrasse)
- la seconde semble plus adaptée avec une toiture à plusieurs pans avec un estimatif des travaux à engager d'un montant de 337 000€ HT
- la troisième reprend la proposition N° 2 en surélevant le bâtiment afin de créer un espace en étage pour un éventuel logement (coût estimatif : 445 000€ HT)

Le conseil valide le projet N° 2 et décide de lancer une consultation d'architecte avec mission complète (élaboration, suivi du chantier et réception des travaux).

Le Président adresse ses sincères remerciements à Mr Magnin pour le travail accompli pour le terrain en synthétique puisqu'il a rédigé toutes les pièces nécessaires à la consultation et a ainsi fait économiser une maîtrise d'œuvre pour ce dossier.

VII - Commission Economie ZAC

Mr Lagriffoul complète les informations données par le Président lors de la communication de la décision N°11/15.

Le marché avec Teractem a été validé après négociation notamment sur le montant des honoraires sollicités sur le suivi de chantier des travaux à réaliser (4.5% contre 5% du HT) et les honoraires demandés pour la conclusion des ventes (6 000 € forfait par vente et payable 50% au comprise et le solde à la vente si celle-ci aboutit)

Mr Lagriffoul indique qu'il est important de confié ce lourd dossier à une société compétente en la matière. De nombreuses autorisations seront nécessaires avant la commercialisation des lots. Outre le forfait de rémunération alloué à TERACTION (101 275€ HT), il faudra provisionner le montant des honoraires des différents cabinets spécialisés.

Enfin il présente le planning qui prévoit une commercialisation début 2018.

VIII - Baisse des dotations : Motion de soutien

Le Président rappelle que les collectivités voient leurs dotations diminuer. Il regrette aussi le grand nombre de normes qui les asphyxient. Trop de contraintes législatives sont imposées alors que les moyens sont de plus en plus réduits.

L'Association des Maires de France propose de soutenir une motion afin d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Le conseil accepte de soutenir cette action.

IX - Partenariat avec la Maison de l'Economie et du Développement

Le Président indique que la Maison Familiale Rurale de Franclens forme des apprentis et est confrontée à un grave problème de « recrutement » d'entreprises pour les apprentis. Il propose de signer une convention de partenariat avec la Maison de l'Economie et du Développement « MED » afin de fournir un appui à la MFR au titre du « développement, adaptation de l'offre de formation et mise en réseau des établissements ».

Cette action est possible par signature d'une convention avec la MED et engagement de la collectivité à financer cette intervention de la MED à raison de 6 jours par an au tarif de 3 000 €.

Compte tenu de l'intérêt évident du maintien de cette activité qui permet de former des personnels qualifiés notamment dans les métiers du bâtiment et considérant que cette mission relève de la compétence obligatoire fixée par les statuts au titre des « ACTIONS de soutien au développement des infrastructures »

Le conseil donne son accord pour signer une convention avec la MED.

X - Informations et Questions diverses

- **Commune nouvelle** : les conseillers communautaires se sont réunis en séance à huis clos. Il a été convenu d'associer les conseillers municipaux des sept communes. Une nouvelle rencontre est donc programmée.
- **Tour des Pays de Savoie** : Mr Mâchard souhaite associer le territoire à ce projet en mutualisant l'organisation avec d'autres communautés (Fier et Usses, Val des Usses, et pays de Seyssel). Ainsi le départ de cet événement pourrait avoir lieu à la Balme et une arrivée à la Semine. Ce pourrait être un outil de promotion du territoire (tourisme, produits locaux, chemins de randonnées,...). Le Conseil est favorable
- **Festi-Rhône** : comme chaque année, une animation est organisée avec la participation des communes et communautés. Cette année, la Semine rencontre des difficultés à engager des participants pour cette fête programmée le 12 juillet prochain. Mr Jacqueson poursuit les contacts.

Le secrétaire de séance,
J. Y. Mâchard



